

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 29 AVRIL 2019**

**Présents** : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL (départ au point 5), Martial PERRIER, Jean-Jacques PEZERAT, Jacques RATEL, Marc SECO  
Procuration : Yvonne MARITANO à Jean-Maurice VENTURINI

### **1. Avis sur le PLUI HD**

Mme Cramet de Grand Chambéry présente le projet de PLUi. Ce projet sera mis à l'enquête publique. L'approbation est prévue en décembre 2019 pour une entrée en vigueur début 2020.

Le règlement comprend uniquement 4 zonages (U, AU, A, N). Le conseil vote favorablement à la majorité (2 abstentions) avec une observation concernant le volet transports car aucune ligne régulière n'est prévue pour Montagnole.

### **2. Procès-verbal du Conseil du 25 mars 2019**

Après suppression d'une phrase, le PV est adopté à l'unanimité.

### **3. Actualités de la commune**

Les élus sont informés des problèmes de la chaudière-bois de l'école et de la chaudière fuel de la mairie.

Le repas des aînés du CCAS du 14 avril 2019 et le concours de pétanque de l'association Terry Venturini du 20 avril 2019 se sont très bien déroulés.

Un récent coup de vent a abattu quelques arbres dont une grosse branche du marronnier de la place de l'église. Un diagnostic des arbres de la place de l'église devra être effectué.

### **4. Adhésion à la mission Bilan de compétence du Centre de Gestion**

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion à la mission Bilan de compétence proposée par le Centre de Gestion de la Savoie. Cela permet aux agents de pouvoir faire le point sur leur carrière pour un montant de 960 € par bilan.

Un agent de la commune va suivre cette prestation cette année.

### **5. Décision modificative n°1**

Le budget primitif a été voté en équilibre en tenant compte d'une ligne de trésorerie de 80 000 €. Cependant, l'inscription de cet apport de fonds ne figure pas dans le corps du budget mais dans les annexes. C'est pourquoi la Trésorerie et la Préfecture ont retoqué le budget. Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative qui procède aux arbitrages suivants :

- Les caméras sont reportées en 2020 car la fibre n'arrive qu'à la fin de l'année.
- Réduction de l'opération des Guillermins dont les travaux supplémentaires sont moins importants que prévu.

- L'aménagement des WC de la place de l'église est reporté en 2020
- La signalétique des chemins de randonnée est rajoutée.
- L'achat d'un terrain pour l'aménagement d'un parking à la Plaine des jeux est rajouté.

Avec cette décision, le déficit de 80 114 € disparaît et le budget est rééquilibré.

## **6. Subventions aux associations.**

Le conseil vote à l'unanimité les subventions suivantes :

### Associations communales

- Les frais de fleurissement par les Anciens Combattants de Montagnole du Monument aux Morts lors des cérémonies officielles seront pris en charge directement par la commune sur présentation des factures,
- 400 € pour l'Association des Amis de l'Ecole de Montagnole (AAEM)
- 1500 € à l'association le Village culturel,
- 1500 € à l'association Gym Montagnole.
- 7344 € à la Coopérative scolaire
- 2000 € à l'Entente Val d'Hyères

### Associations extérieures

- 150 € à l'ADPEP de la Savoie
- 150 € à l'AFSEP
- 150 € à l'association Alzheimer Savoie
- 100 € à l'Apedys des 2 Savoies
- 200 € à l'ARSLA
- 100 € à la Banque alimentaire
- 100 € à la cantine savoyarde
- 200 € au Centre Léon Bérard
- 200 € au Comité handisport de Savoie
- 200 € à l'association Communes Solidaires
- 200 € à l'association Jalmav
- 200 € à la Ligue contre le cancer
- 200 € à l'association Locomotive
- 100 € à l'association Mouvement Vie Libre
- 100 € à l'ONAC
- 100 € à l'association Prévention Routière
- 100 € à l'association Vaincre la mucoviscidose (Virades des Bauges)

## **7. Fenestro : différé des travaux**

La commune a débuté les travaux de viabilisation du lotissement du Fenestro en date du 20 octobre 2018. Ceux-ci sont achevés. La vente des lots est en cours. Les permis de construire pourront être déposés en 2020. Pour éviter la dégradation des voies du lotissement, le conseil municipal décide à l'unanimité de différer les travaux de finition dans l'attente de la construction des maisons et s'engage à terminer les

travaux du lotissement dans le délai de 5 ans, délai notifié dans le permis d'aménager du 16 mai 2018.

### **8. Etudes d'aménagement du Chef-lieu**

Le conseil municipal est informé de l'avancement de l'appel à concurrence pour la recherche d'un urbaniste qui sera chargé de l'étude d'aménagement du Chef-lieu. Sept candidats ont répondu. Les élus pourront consulter les dossiers et donner leur avis avant sélection de trois ou quatre candidats qui seront admis à déposer une offre puis auditionnés.

### **9. Questions diverses**

Les élus organisent la tenue du bureau de vote du dimanche 26 mai, journée des élections européennes.

Cet été, quatre jeunes travailleront au sein du service technique dont trois pris en charge par le Sivom du Canton de Cognin.

La réunion de travail sur la Gazette est fixée au 9 mai 2019 à 19H.

Fait à Montagnole,  
Le 2 juillet 2019

Le Maire



Jean-Maurice VENTURINI